



2 décembre 2008
Élections
professionnelles
Votez,
faites voter pour
la CGT Educ'action

Sommaire :

- . Edito
- . p. 2 Collège élitiste...
- . p. 3 ...Collège pour tous
- . p. 4 Travailler plus... pour gagner moins
- Bulletin d'adhésion

Depuis 2002, les ministres successifs remettent en cause la finalité du collège. Les débats agitent les salles des profs sur le bilan négatif du collège unique. Les médias n'ont cessé de le présenter comme le lieu de tous les échecs, de toutes les tensions. N. Sarkozy a tranché : sa mort est signée ! Des faits divers tragiques illustrent le malaise qui traverse notre profession. Et les côtés positifs ne sont traités, par le prisme de l'émotion, que quand un film gagne un prix dans un festival !

Les élèves et les personnels souffrent, les parents s'inquiètent... et chaque ministre annonce un nouveau plan pour le collège : socle commun, PPRE, Ambition réussite... Comment n'est-on pas encore sorti de l'impasse ?

X. Darcos sait d'où vient le mal : l'esprit de 68, le pédagogisme, le laisser-aller général, la démission des parents...

La situation économique et sociale de plus en plus dégradée par la politique libérale ne serait pas en cause ?

Pourtant, précarité et chômage, ghettos urbains et éducatifs, conditions de vie difficiles des familles et angoisse de l'avenir... "entrent" à l'école et génèrent inégalités et tensions !

Les enseignants qui n'acceptent pas la marchandisation de l'école sont rendus responsables de l'échec !

Les enquêtes internationales et les chiffres fleurissent : on compare le niveau des élèves français à celui des finlandais, islandais, suédois... Mais compare-t-on ce qui est comparable ? Les choix politiques et pédagogiques sont-ils identiques ?

On ne parle pas du choix fait de la prévention grâce à l'aide individualisée par des enseignants spécialisés et des classes à 10 élèves (Europe du Nord) ! On ne dit pas que les établissements scolaires allemands ou anglais rencontrent aussi de gros problèmes de violence, jusqu'à parfois fermer des collèges !

Chez nous, les réformes sont guidées par les économies budgétaires, on stigmatise la "rengaine" du toujours plus de moyens et les syndicats irresponsables qui pensent aux élèves, pas à la dette...

A quand, enfin, un vrai débat sur le collège, où l'on posera de vraies questions : comment faire réussir tous les élèves, quelles que soient leurs origines sociales et leur difficultés particulières sans abandonner les plus fragiles en chemin ?

Comment construire le collège du XXI^e siècle dans un monde en pleine mutation ? Dans ce cadre, tirons les leçons du passé et sortons du débat entre "pédagogisme" et tradition dans lequel on voudrait nous enfermer.

Le collège, fondamental dans la construction de l'individu, lieu où l'enfant devient autonome et responsable, mérite bien plus que des effets d'annonce et des contre-réformes !

Les personnels, moins nombreux, travaillent davantage avec des classes de plus en plus difficiles... Et l'on nous parle du malaise enseignant !

Il est tant que l'on écoute l'avis des gens –personnels et parents- pour réfléchir à un collège prenant en charge tous les élèves et en y mettant les vrais moyens !

La CGT Educ'action a de nombreuses propositions !
Prenez-en connaissance. Avant que les réformes ne démantèlent l'école publique,
choisissez des représentants porteurs d'une parole différente et offensive !
Le 2 décembre, votez et faites voter CGT Educ'action.

Benoît Drouart
le 25 novembre 2008

L'application de la loi d'orientation de 2005 conduit à un bouleversement majeur de l'école publique, notamment du collège. Logique de performance, élitisme, programmes rétrogrades, différenciation des parcours, marginalisation des élèves en difficulté..., sa fonction de tri social est institutionnalisée.

→ Moyens pour l'école

La RGPP¹ se traduit par un assaut sans précédent contre l'école. L'objectif budgétaire guide officiellement la réforme du système éducatif : productivité accrue des enseignants, réorganisation des filières et des enseignements. Les choix économiques l'emportent sur l'ambition éducative.

Depuis 2002, 100 000 emplois ont ainsi été supprimés dans l'Éducation, 80 000 sont programmés d'ici 2012. Un départ en retraite sur deux n'est pas remplacé !

→ PPRE

Le Programme Personnalisé de Réussite Éducative (loi de 2005) est mis en œuvre pour l'élève en difficulté ou en échec. Ce dispositif le met en situation de rabâchage dans les matières qui lui posent problème et le prive d'une confrontation bénéfique avec la classe.

Il fragilise la confiance en soi, réduit l'ambition scolaire et culpabilise élève et famille. Ainsi, il marginalise et enferme dans l'échec. Les travaux de nombreux chercheurs, les pratiques des pays les plus performants en matière d'Éducation (Finlande) mettent en évidence l'échec de ces politiques depuis trente ans !

→ Éducation Prioritaire

"Déposer le bilan des ZEP" (N. Sarkozy) n'est plus à l'ordre du jour.

Mais, dans la même logique d'excellence et de performance, le ciblage de moyens renforcés, centrés sur des équipes volontaires et mieux payées et des établissements, a été préféré au ciblage de zones défavorisées qui prenaient en compte les effets des inégalités sociales.

Le plan "ambition réussite" est reconduit... avec ses dérivés : redéploiement des moyens sur ¼ des ZEP, renoncement pour les autres, élitisme pour quelques élèves...

→ Carte scolaire

"Le système actuel est injuste, il favorise ceux qui ont les connaissances pour le contourner et ghettoïsent les autres", déclare le ministre. La carte scolaire est donc supprimée.

Les parents ont la liberté de choix de l'établissement dont l'évaluation est rendue publique, chaque établissement celle d'accueillir 20 % d'élèves hors secteur (priorité aux boursiers méritants mais les boursiers "ordinaires" sont relégués au second plan !).

Aux deux extrémités de la hiérarchie, la mixité sociale continue donc à se dégrader : peu d'élèves de condition modeste dans les collèges les plus convoités, dans les plus évités, les quelques élèves de catégories moyennes ou favorisées, ont disparu.

Le service public en est gravement dénature. L'objectif consiste, en fait, à élargir le recrutement des élites en triant les "meilleurs" élèves des milieux populaires. Les autres sont abandonnés à leur sort. "L'apartheid scolaire" n'est pas près de reculer...

→ Collège en chiffres (2007/2008)

■ 5 247 collèges publics
30 % ont plus de 600 élèves
72 % des violences ou incidents déclarés

■ 2 495 045 élèves
35 % sont boursiers

Retard scolaire (2 ans ou +)
6^e : 3,5 % ; 3^e : 6,9 %

Origine socio-professionnelle	Sortie du système scolaire	
	8 ans > 6 ^e	Université
cadres/enseignants : 20,10 %	6 %	81 %
ouvriers : 25,4 %	38 %	38 %
privés d'emplois : 9,20 %	58 %	21 %

■ Collèges en éducation prioritaire

2004 : 21,4 % sont classés ZEP ou REP

2007 : 16,3 % (4 % "ambition réussite", 12,3 % ZEP ou REP)

→ Accompagnement scolaire

Dans la même veine que les PPRE, soutien et stages de remise à niveau, très médiatisés, sont mis en place hors temps scolaire, le soir et pendant les vacances.

Ils sont encadrés par des enseignants volontaires, des AEd, des étudiants, des bénévoles, des retraités...

L'externalisation de la difficulté scolaire est une dérive qui sert à masquer la réduction des moyens statutaires.

→ DIMA et découverte professionnelle

Dans les collèges volontaires, le parcours de **découverte professionnelle des métiers** et une meilleure connaissance de l'entreprise sont prévus **dès la 5^e** (généralisés en 2009).

Complémentaire à l'alternance dès 14 ans, le Dispositif d'Initiation aux Métiers en Alternance (**DIMA**), d'un an dès 15 ans, est mis en place dans les LP ou CFA, tout en poursuivant l'acquisition du socle commun.

C'est le retour de "l'apprentissage junior", quasi unanimement rejeté (notamment par les régions). Dans ce cadre, l'acquisition du socle relève de la supercherie ! Remettre en cause le droit à l'éducation jusqu'à 16 ans pour les jeunes des milieux défavorisés est un objectif clair du gouvernement alors que tous les chercheurs s'accordent sur le fait que cela conduit à accroître le nombre d'élèves en difficulté, à baisser le niveau général et à augmenter les inégalités !

→ Socle commun, fondamentaux

Le **socle commun** de connaissances se réduit à des savoirs minimalistes (lire, écrire, compter) et utilitaristes ("l'employabilité" future). Il marginalise certaines disciplines (EPS, Arts...), inaccessibles, hors de l'école, pour de nombreux jeunes. Très tôt, il fixe aux élèves les plus fragiles un "plafond" de connaissances, aux plus à l'aise un "plancher" pour d'autres contenus.

Le recentrage sur les **fondamentaux** sert à réhabiliter contenus et méthodes qui privilégient la forme plus que le sens, sollicitent les automatismes plus que l'intelligence, génèrent passivité et renoncement, notamment pour les élèves les plus éloignés de la culture scolaire. Ainsi, ces dispositifs conduisent à entériner les inégalités.

RGPP : Révision Générale des Politiques Publiques

→ Nouveaux programmes

"Le collège du XXI^e siècle ne peut s'appuyer sur ces programmes rétrogrades qui privilégient une conception figée de la culture et des apprentissages, au détriment d'une culture vivante, seule porteuse de sens et d'une réelle appropriation des œuvres par les élèves. Le collège du XXI^e siècle ne peut pas être ce collège de l'uniformité, de l'ennui, et donc de l'échec que le ministère nous dessine aujourd'hui".

Extrait du communiqué de dix organisations, dont la CGT, lors du CSE de juillet 2008.

...collège pour tous

Parce que tous les élèves sont capables et éducatibles, tous ont les mêmes droits à l'éducation.

Les propositions de la CGT Educ'action pour le collège...

→Budget

Il doit répondre à tous les besoins mais doit "donner plus, autrement et dans l'école" à ceux qui rencontrent des difficultés pour accéder aux savoirs : ZEP, zones sensibles, zones rurales, traitement de la "difficulté ordinaire", de celle des primo-arrivants, des gens du voyage, intégration des élèves handicapés... Cela nécessite des personnels statutaires qualifiés et en nombre suffisant, des structures spécialisées, maintenues et développées.

→Mixité/hétérogénéité

La mixité doit rester une valeur fondamentale de l'école.

Sa mission est d'intégrer cette mixité, sociale, sexuelle, d'origine, scolaire..., et d'en faire une richesse.

L'**hétérogénéité** doit être reconnue comme positive et devenir un principe d'affectation des élèves dans les établissements. Son enjeu est triple : **citoyen** car tous les élèves, quels que soient leur milieu, leur culture, leur niveau, s'y côtoient, **scolaire** car elle permet de réduire les ghettos éducatifs et assure une meilleure réussite pour tous, **de cohésion sociale** car elle met à bas toute tentation séparatiste ou communautariste. Cette reconnaissance serait un grand pas dans la lutte contre l'échec. Ainsi, la carte scolaire doit être maintenue mais repensée et redéfinie.

→Soutien scolaire

Ce soutien scolaire public et gratuit répond à une forte demande attestée par l'inflation des cours privés et payants.

Mais, ce dispositif confirme une autre conception de l'éducation, celle du cours stricto sensu sur le temps scolaire ordinaire, de l'aide portée à l'élève externalisée, des besoins pédagogiques et de la difficulté du travail quotidien ignorés..., quand dans le même temps, le ministre continue de supprimer des milliers de postes !

La prévention doit primer sur la remédiation. Le traitement de la difficulté doit se faire en classe, en groupes restreints, au moment où elle se produit. Dans les collèges de grande difficulté, c'est le travail de toute l'équipe.

C'est une mission de service public et le cœur du métier d'enseignant.

→Culture commune

À l'opposé d'un socle commun réduit, "utile" pour une "employabilité" à court terme, nous revendiquons une culture commune de haut niveau, bien commun conforme aux besoins sociaux et à l'épanouissement de l'individu qui doit prendre en compte **tous les champs du savoir** : littéraire, scientifique, technologique, économique, social, artistique, sportif... Celle-ci doit conduire à la maîtrise des savoirs et à la capacité d'en acquérir de nouveaux.

→Pédagogie de progrès

Loin de l'empilement académique des connaissances, nous sommes pour des **pédagogies de progrès**, qui donnent sens aux savoirs et plaisir d'apprendre, qui favorisent la démarche d'autonomie de l'élève, de coopération dans la classe, de construction et d'appropriation des savoirs, qui mobilisent l'imaginaire et conduisent le futur citoyen à l'autonomie de jugement.

La pédagogie de projet, en créant des situations d'apprentissage vivantes, telles que pratiquées dans les IDD, permet souvent de "réconcilier" l'élève fragile avec l'école, et aux équipes pédagogiques de travailler ensemble.

C'est dans la liberté de conception et d'organisation que des projets collectifs s'élaborent. Le temps de travail en commun doit être inclus dans le temps de service hebdomadaire des personnels et interdit toute flexibilité ou travail gratuit.

→Orientation

L'orientation implique de redéfinir la finalité du collège aujourd'hui essentiellement axée sur l'entrée dans la voie générale du lycée.

Pour qu'elle devienne positive, il est nécessaire qu'elle soit à la fois choisie, réversible et que les trois voies du lycée soient considérées à égale dignité.

Cela suppose une revalorisation sociale, salariale, culturelle du travail -notamment du travail manuel- dans une société respectueuse des qualifications de chacun et des conditions d'emploi.

Une orientation en fin de troisième vers la filière professionnelle ne peut résulter que d'un choix libre et réfléchi des jeunes vers une formation diplômante et qualifiante en CAP, BEP, suivi du Bac pro 2 ans.

L'école doit jouer son rôle de levier pour l'égalité en proposant à toutes les filles et à tous les garçons, sans discrimination de genre, des formations diversifiées, de proximité, intégrant l'ensemble du cursus.

→Condition enseignante

La CGT l'avait dénoncée lors de son laudation devant la commission Pochard, le rapport l'a confirmée : la condition enseignante ne sera pas revalorisée. Il s'agit au contraire de rentabiliser et flexibiliser les services, mettre en concurrence les personnels sans améliorer, ni les missions, ni les conditions d'exercice.

A la demande du ministre, les HS se multiplient. Elles ne peuvent tenir lieu de revalorisation salariale (voir p. 4).

Pourtant, au collège, la charge globale de travail s'est considérablement alourdie et complexifiée, rendant le métier de plus en plus difficile et exigeant, dans la relation aux élèves comme dans le travail pédagogique : tension et violence, exclusion sociale, nouveaux contenus, travail collectif, suivi des élèves, lien avec les familles, projets pédagogiques...



Nous revendiquons :

- le rétablissement des moyens perdus depuis 2002, des créations répondant aux besoins,

- des collèges de taille humaine : 500 élèves maximum,
- une réelle démocratie dans leur gestion,
- une formation pédagogique, initiale (2 ans) et continue (10 % du temps de travail) selon les besoins des personnels,
- l'accueil et l'accompagnement des néo-titulaires et des non-titulaires,
- des équipes pédagogiques stables et en nombre suffisant,

- la constitution d'équipes éducatives : personnels enseignant, de vie scolaire, d'éducation spécialisée, sociaux, d'orientation, de santé (médecins, infirmiers, psychologues), agents,

- des moyens pédagogiques et humains pour gérer l'hétérogénéité des classes (effectifs de classes allégés, travaux en petits groupes), pour assurer les liens CM2/6^e, 3^e/2nd,

- la reconnaissance du travail d'équipe, de concertation, d'évaluation..., inclus dans le temps de service,

Pour ce faire, une réduction des obligations hebdomadaires de cours :

- . de 15 h à 14 h pour les agrégés,
- . de 18 h à 16 h pour les certifiés,
- . de 24 h + 4 h pour les documentalistes,

- une véritable revalorisation salariale sans HS imposées,

- une révision des programmes d'enseignement en concertation avec les personnels et leurs organisations syndicales,

- une même qualité d'offre éducative quelque soit le collège : options, langues, projets, sections d'excellence...,

- un lieu unique de formation pour tous les collégiens jusqu'en 3^e.

Travailler plus pour... gagner moins !

Le fameux "travailler plus pour gagner plus" débouche sur l'attribution massive d'Heures Supplémentaires (HS). Derrière la volonté de faire des économies sur les emplois d'enseignants (-13 500 en 2009), se cache une autre duperie.

- Pour la CGT Educ'action, cette disposition n'est pas une mesure salariale : elle ne répond pas aux attentes collectives d'augmentation du pouvoir d'achat. Elle ne concerne que ceux à qui l'employeur propose ou impose des HS.

Rappel : les enseignants du second degré ne peuvent (pour l'instant) se voir imposer qu'une seule HS.

Les HS dans l'Éducation nationale sont sous payées alors qu'elles devraient être majorées dès la première heure.

- Concrètement, l'Heure Supplémentaire Année (HSA), attribuée pour une action régulière, est rétribuée 1 058,97 €; ramenée à l'heure semaine, elle vaut 29,41 €. Elle est donc très inférieure au paiement d'une heure normale année quel que soit l'échelon !

Au 6^e échelon, un certifié ou un PLP gagne par exemple 39,40 € de l'heure. Par ailleurs, l'HSA est versée 9 mois (année scolaire) sur 12.

- Un autre type d'HS existe : l'**Heure Supplémentaire Effective (HSE)**, attribuée pour une action ponctuelle (soutien, remplacement...). Elle est majorée de 25 % par rapport aux HSA et payée 36,76 €. C'est à peu près l'équivalent d'une heure normale pour un 5^e échelon !

On peut comprendre qu'un nombre limité d'HS soit nécessaire pour ajuster les services des enseignants. Ces heures doivent être rémunérées sur la base de l'heure normale correspondant à l'échelon et majorée de 25 %.

La décision d'attribuer une prime de 500 € aux collègues acceptant de faire trois HS correspond à une majoration de 5 € par HS.

On est encore très loin du compte !

La CGT Educ'action dénonce cette politique de gestion comptable recourant massivement aux HS. Outre la duperie financière, celle-ci contribue à réduire les coûts salariaux, diminuer l'emploi public et à alourdir encore la charge de travail des enseignants.

■ Violence

Chaque jour apporte son lot de violences plus ou moins graves dans les collèges, marquant une dégradation de la situation, parfois inquiétante dans certaines académies.

Pourtant, le ministre minimise les faits. Les Principaux reçoivent consigne de limiter à deux le nombre de conseils de discipline par an, masquant ainsi la réalité.

La diminution des moyens -notamment pour la vie scolaire- en matière de prévention et de solutions alternatives explique cette aggravation.

Même sentiment quand on parle du suicide d'un prof dans les médias... Rapidement, l'administration explique que le collègue avait des problèmes ou souffrait de dépression.

Belle prise en charge du malaise enseignant !

■ Note de vie scolaire

Aucun établissement ne fonctionne de la même façon. Des actions locales multiples ont été tentées (boycott, même note pour tous...) mais ce dispositif montre lui-même ses limites. Outre le fait qu'il est aberrant de noter le comportement d'un élève (réduire ce qui constitue l'individu à un chiffre !), certains critères sont inquiétants : participation à des clubs, activités périscolaires... par exemple !

Stigmatise-t-on ici certaines formes d'associabilité ? Peut-on encore être timide, réservé, solitaire ? Avoir le choix de ses loisirs ?

C'est en tout cas la preuve que l'autonomie des établissements, couplée à des effets d'annonce hâtive, peut mener à des dérives !

■ Enseignement des langues vivantes

Le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues a été adopté en France. Un plan de rénovation doit aboutir en 2010. L'objectif, clairement économique, est de préparer à la mobilité européenne et internationale.

Les nouveaux programmes sont organisés sous forme de paliers. Les établissements sont fortement encouragés à mettre en place des groupes de compétences qui font disparaître les groupes-classes hétérogènes, ce qui exclut tout suivi individuel et nie l'intérêt social de l'évolution au sein d'un groupe. L'enseignant est confronté à un véritable casse tête pour procéder aux validations.

Il ne s'agit pas "d'une nouvelle expérimentation pédagogique". En corollaire aux restrictions budgétaires, se profile une refonte totale de l'enseignement des langues vivantes.

L'objectif est un enseignement élitiste formant à un niveau de langue purement fonctionnel.

Notre ambition est toute autre, celle d'un enseignement culturel ambitieux et développant l'esprit critique.

■ Conseil pédagogique

Même chose pour le conseil pédagogique, autre symbole de l'abandon d'un cadre national pour le fonctionnement des collèges.

Ici, ses membres sont désignés par le principal, là, les enseignants nomment un collègue par matière, ailleurs ce sont les membres du CA... Cette structure informelle risque d'introduire une hiérarchie parmi les enseignants et un "cadrage" des équipes.

Il ne doit pas se substituer au CA élu et à la Commission permanente.



4 p. Collège,
nov. 2008

A remettre à un militant CGT ou à renvoyer à l'adresse ci-dessous

Je souhaite : me syndiquer prendre contact

Nom Prénom

Adresse personnelle

Code postal Commune

Grade ou corps

Lieu d'exercice

Code postal Commune

Tél E-mail

UNSEN-CGT - 263, rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex
Tél. : 01 48 18 81 47 - e-mail : unsen@ferc.cgt.fr